

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**



Le douze septembre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du six septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie,

Absente excusée : 1

Mme PEYTHIEU Véronique

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 1

Mme Véronique PEYTHIEU à Mme Nathalie MAIRY

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	16
Nombre de procurations	:	1
Nombre de votants	:	17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Encaissement de chèques
Remboursement du matériel cassé dans les salles
Remboursement des consommations GLISS PARTY
Remboursement du sinistre Rue du Stade
Vente d'une parcelle du Chemin du lavoir
Facturation du fauchage d'une parcelle
Convention de prestations de service avec la communauté de communes

TRAVAUX

Travaux de voirie 2024
Remplacement de la borne de l'aire de camping-cars
Travaux sur les toitures de 2 bâtiment communaux
Réfection de la toiture du bâtiment 2 Place du Luxembourg
Marché de fourniture et d'acheminement en énergie électrique des bâtiments communaux

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Liste des actionnaires de chasse 2024/2025
Etang communal
Hôtel du commerce
Licence IV de la ville
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2023
Convention Territoriale Globale 2024/2028

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Terrains de Padel

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
Fixation de la date du prochain conseil municipal
Projet de l'Ime Les sapins – Nettoyage des tombes

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 66-2024 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE**Rapporteur : M. Le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque suivant :

- un chèque émanant de **TOTAL ENERGIE**, d'un montant de **403,31 €** relatif au remboursement d'un excédent de versement sur les factures.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 67-2024 : REMBOURSEMENT DU MATERIEL CASSE DANS LES SALLES

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

La commune vient d'investir dans de nouvelles tables à la salle Nevers et à la salle Polyvalente d'un montant unitaire de 164,40 €.

Considérant que la délibération n°97-2023 fixe le montant pour le remplacement d'une table cassée lors des diverses locations à 54,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à **165 €** le remboursement d'une table cassée à la Salle Nevers et à la Salle polyvalente de Saint-Nicolas.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 68-2024 : REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS PAR GLISS PARTY

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

GLISS PARTY s'est installé du 13 avril au 6 mai 2024 dans la parcelle communale route de Taillette et s'est branché sur le compteur d'eau du cimetière,

Considérant qu'une consommation de 120 m³ a été constatée, soit la somme de 327,60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire rembourser à GLISS PARTY la consommation d'eau pour un montant de **327,60 €**.

Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 69-2024 : REMBOURSEMENT DU SINISTRE – RUE DU STADE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le 3 juillet 2024, Monsieur Gilles MOZZI a percuté et endommagé avec son véhicule la clôture du complexe sportif, ainsi qu'un mât d'éclairage public - rue du Stade ;

Considérant qu'il a souhaité un arrangement à l'amiable pour le règlement de ce sinistre ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lui faire rembourser la somme de **3 813,97 €** correspondant au remplacement de la clôture par les agents du service technique de la commune et le mât d'éclairage public par une entreprise spécialisée.

Autorise M. Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 70-2024 : VENTE D'UNE PARCELLE DU CHEMIN DU LAVOIR

Votants : 17
 Pour : 13
 Contre : 1
 Lysian FAGIS
 Abstention(s) : 3
 Brice FAUVARQUE
 Candy GALLET
 Corinne
 LONGCHAMP

Rapporteur : M. le Maire

Pour rappel, M. et Mme BLEIL Jacques souhaitent acquérir une partie du chemin du Lavoir située devant leur habitation,

Vu l'estimation des honoraires du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide de fixer le prix de vente de la parcelle du chemin communal dit Chemin du Lavoir à **990 €** et d'autoriser M. Le Maire à lancer la procédure de désaffectation de la parcelle concernée, dont le bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 71-2024 : FACTURATION DU FAUCHAGE D'UNE PARCELLE

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

Considérant que la parcelle communale ZB 157 d'une superficie de 6ha n'est actuellement pas exploitée ;

Considérant que M. Laurent COUSIN a procédé au fauchage et a récupéré le fourrage de cette parcelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lui facturer le fauchage au prix de 200€/hectare soit la somme de 1 200 €.

Autorise M. Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 72-2024 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Afin d'avoir un complément d'informations sur la convention proposée par la Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 73-2024 : TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu la consultation lancée et les offres reçues,

Vu l'analyse des offres et l'avis de la commission consultative,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **BRION TP – 08260 AUVILLERS LES FORGES**, pour un montant de **79 560,50 € HT**, pour les différents travaux de voirie.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 74-2024 : REMPLACEMENT DE LA BORNE DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que pour des raisons techniques, le matériel demandé dans la consultation n'est pas performant,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 75-2024 : TRAVAUX SUR LES TOITURES DE 2 BATIMENTS COMMUNAUX

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation lancée,

Vu l'avis de la commission consultative,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir :

Lot n°1 – Réfection de la toiture de la mairie : l'offre de l'entreprise **SAS COPHIGNON - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES** pour un montant de **151 225,98 € HT**

Lot n°2 – Remplacement des trappes de désenfumage de la Salle Nevers :
Considérant qu'aucune offre n'a été reçue, le conseil décide de demander à l'entreprise **COPHIGNON** d'effectuer les travaux.

Autorise M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise concernée et tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 76-2024 : REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT
2 PLACE DU LUXEMBOURG**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation lancée,

Vu l'avis de la commission consultative,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **Ets JOHN LEGROS – 08230 GUE d'HOSSUS**, pour un montant de **21 191,10 € HT**.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 77-2024 : MARCHE DE FOURNITURE ET
D'ACHEMINEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE DES BATIMENTS
COMMUNAUX**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Suite à la consultation lancée pour le choix d'un prestataire en fourniture et acheminement en énergie en électricité des bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **TOTAL ENERGIE**, pour une durée de **3 ans, à compter du 15 octobre 2024**.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**DELIBERATION N° 78-2024 : LISTE DES ACTIONNAIRES DE CHASSE
SAISON 2024/2025**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

En application de l'article 4 du cahier des prescriptions particulières de l'adjudication du droit de chasse, relatif à la détermination du nombre de fusils, à savoir 35 fusils rocroyens, avec faculté d'accepter au sein de son groupe, 10 fusils non rocroyens.

Considérant que la liste des actionnaires de chasse pour l'année 2024/2025 ne respecte pas ces conditions ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte à titre dérogatoire la liste des actionnaires, pour la saison de chasse 2024/2025, établie par la société de chasse de Rocroi et décide de modifier le cahier des prescriptions particulières.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 79-2024 : ETANG COMMUNAL**Rapporteur : Brice FAUVARQUE***M. Le Maire ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Votants : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) :

Considérant que le recours contre la commune et le projet de reprise de l'étang communal a été rendu,

Considérant que d'autres propositions de reprises sont envisageables ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'annuler la délibération n°38-2022 du 12 mai 2022 dans laquelle le conseil confiait la gestion de l'étang à la SCI LEFDJE et de contacter les intéressés pour connaître leurs projets de reprise de l'étang communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 80-2024 : HOTEL DU COMMERCE**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu le courrier de M. et Mme VOLTOLINI qui informe la commune de la mise en vente de l'établissement « Hôtel du Commerce » ;

Considérant qu'un autre établissement d'hôtellerie et de restauration est également en vente sur la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de poursuivre ses discussions sur le projet à mener afin de redynamiser le centre de Rocroi.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 80-2024 : LICENCE IV DE LA VILLE**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Considérant que la licence IV de la Ville doit être exploitée avant le 30 novembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'annuler la délibération 61-2024 du 20 juin 2024 dans laquelle la commune décidait de louer sa licence IV à M. BALASSE ;

- de proposer la location de la licence aux commerces rocroyens suivants :

- * ROC'ROI KEBAB – 3bis Place d'Armes
- * TIM FRITES – 4 place d'Armes
- * DRINK DEROCROY – 23A rue Royale

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 82-2024 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, pour l'année 2023, annexé à la présente délibération.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 83-2024 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024/2028

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

La Convention Territoriale Globale (CTG) a pour vocation de partager une vision globale du territoire et de repérer les enjeux en faveur des habitants pour le maintien et le développement des services aux familles, dans le domaine de la petite enfance (0-3 ans) de l'enfance et de la jeunesse (3-18 ans) de la parentalité et de l'accès au droit.

Cette convention partenariale s'appuie sur une démarche de collaboration entre la CCVPA, la CAF, les communes et les acteurs locaux.

Toutes les étapes nécessaires au renouvellement de la convention ont été engagées entre les services de la CCVPA et de la CAF des Ardennes en mobilisant les acteurs locaux. Elles ont permis de définir les enjeux et le plan d'action pour la période 2024-2028.

Afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions locales en faveur des habitants et permettre un soutien financier via les bonus territoires CTG pour la période 2024-2028

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2024-2028 ainsi que tout éventuel avenant s'y afférent.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE**DELIBERATION N° 84-2024 : TERRAINS DE PADEL****Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que dans le cadre de sa politique sportive et du développement de services à la population, la Commune de Rocroi a été sollicitée par un porteur de projet privé désirant développer une activité de Padel - sport de raquettes sur la commune de Rocroi,

Considérant qu'il n'existe pas à ce jour d'équipements sportifs sur le territoire tel qu'un terrain de Padel,

Considérant que le projet est d'intérêt public, au vu des possibilités d'inclusion, de développement du sport féminin, de lutte contre l'obésité, de liens avec le sport scolaire, et peut s'inscrire dans le cadre du Contrat Local de Santé,

Considérant que l'entreprise a besoin d'une parcelle de foncier proche du centre-ville mais aussi de l'A304 pour implanter son activité et construire un bâtiment avec des entreprises locales et respectant les normes environnementales,

Considérant que ce projet pourrait être accueilli sur le complexe sportif de Rocroi, rue du Stade,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver ce projet, d'entrer en négociation avec le porteur de projet pour la conclusion d'un bail emphytéotique, de prendre à sa charge le financement des réseaux nécessaires à une telle opération, et d'accompagner le porteur de projet sur tous les types de partenariat possibles.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs église	3 PROTECTION	109.44 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs courts de tennis	3 PROTECTION	204.60 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Office de tourisme	3 PROTECTION	128.64 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Casemates	3 PROTECTION	229.56 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Bastion du Dauphin	3 PROTECTION	273.96 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Site multi accueil	3 PROTECTION	202.92 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Garage communal	3 PROTECTION	217.98 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Maison forestière	3 PROTECTION	128.64 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Groupe scolaire	3 PROTECTION	209.64 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Salle Nevers	3 PROTECTION	262.92 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Local pèlerins	3 PROTECTION	128.64 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Caserne Marguenat	3 PROTECTION	132.00 €
10/06/2024	Mise aux normes extincteurs Complexe sportif	3 PROTECTION	293.22 €
13/06/2024	Réparation balayeuse	LABOR HAKO	1 529.09 €
25/06/2024	Fourniture médaille et coupes	DULAUROY	191.45 €
27/06/2024	Achat débroussailleuse coupe bordure St Nicolas	LAMBOT MATERIEL	849.15 €
27/06/2024	Cadre luminaire Groupe Scolaire	SONEPAR	288.00 €
27/06/2024	Achat plaque pour remorque	LE NEGOCE	84.00 €
27/06/2024	Fourniture attestation d'accueil	IMPRIMERIE NATIONALE	57.60 €
27/06/2024	Réfection escalier gymnase	EICREE GERBEAU	6 924.00 €

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
28/06/2024	50 tables salle polyvalente et vestiaire Gardien police	COMAT ET VALCO	8 565.41 €
02/07/2024	Travaux enrobés rue de Bourgogne	EIFFAGE	1 280.40 €
02/07/2024	Réfection pavés rue de France	EIFFAGE	948.15 €
05/07/2024	Remplt VMC Bastion du Dauphin Office de tourisme et SMA	SONEPAR	792.42 €
05/07/2024	Fourniture et pose VMC Mairie et Complexe sportif	TECHNORAM	3 600.00 €
10/07/2024	Son et lumière prestation technique mapping	FAVER OLIVIER CONSULTING	199.00 €
16/07/2024	Fourniture ciment colle sable	BIGMAT	288.32 €
16/07/2024	Travaux électricité église (mapping)	BOMBART J	264.00 €
16/07/2024	Fourniture électropompe lave vaisselle salle polyvalente	FRIGECLIM	220.04 €
22/07/2024	Fourniture enrobés à froid	DENYS SAS	850.80 €
25/07/2024	Travaux assainissement La Croix de Fer	EIFFAGE	3 264.00 €
26/07/2024	Réparation mur passage de Bourgogne	MC2	2 400.00 €
31/07/2024	Matériel pour débroussailleuse	CAULLERY	172.03 €
27/08/2024	Travaux de signalisation horizontale	T1-GROUPE HELIOS	12 410.40 €
30/08/2024	Réparation informatique Groupe Scolaire	INFOCOPY	173.89 €
30/08/2024	Remplacement Switch école Hiraumont	INFOCOPY	176.40 €

FIXATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 octobre 2024

NETTOYAGE DES TOMBES PAR L'IME

Brice FAUVARQUE informe le conseil que l'IME LES SAPINS va lancer un nouveau projet : le nettoyage des tombes et souhaite avoir le soutien de la commune.

Leur projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

**La séance du conseil municipal du 12 septembre 2024 comprend
les délibérations du n° 66-2024 au n°842-2024.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent